

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 23 septembre 2020

Délibération**N° 20.136.1****En exercice 37****Présents 32****Votants 35****Pour 35****Contre 0****Abstention 0****PÔLE RESSOURCES – SERVICE DES ASSEMBLÉES****DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION
DE L'OFFICE DE TOURISME LA DOMITIENNE**

Date de la convocation : 17/09/2020

L'an deux mille vingt

Et le 23 septembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

32 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, monsieur Didier CAYLA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Michel PEPOZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

3 Conseillers communautaires absents représentés : madame Patricia BERTHOMIEU (représentée par monsieur Didier CAYLA), monsieur Pierre CROS (représenté par monsieur Bruno BERRAH), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Serge PESCE).

2 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Frédéric FABRE, madame Brigitte MATHE-MAURY.

Secrétaire de séance : madame Mireille TORTES.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/10/2020

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 23 septembre 2020

Désignation des membres du Comité de direction de l'Office de tourisme La Domitienne

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-1, L. 2121-21 et L. 2121-33 ;

Vu le code du tourisme, notamment les articles L. 133-4, L. 133-5, R. 133-3 et R. 133-4 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la délibération n° 17.097.2 du 13 septembre 2017 par laquelle le Conseil communautaire de La Domitienne a créé, au 1^{er} janvier 2018, l'Office de tourisme La Domitienne et a approuvé ses statuts ;

Vu les statuts de l'Office de tourisme La Domitienne ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant que, par la délibération susvisée, le Conseil communautaire a créé l'Office de tourisme La Domitienne, qui a pour mission de mettre en œuvre le développement touristique et notamment l'accueil et l'information des touristes, la coordination des acteurs touristiques locaux et la promotion du tourisme sur le territoire ;

Considérant que les statuts prévoient que, conformément aux dispositions du code du tourisme, l'Office de tourisme est administré par un collège : le Comité de direction ;

Considérant que les statuts de l'Office de tourisme précisent que le Comité de direction est composé de treize membres (treize titulaires et autant de suppléants) élus par le Conseil communautaire sur proposition du Président, répartis comme suit :

- huit membres élus au sein du Conseil communautaire,
- cinq représentants des activités, professions et organismes intéressés par le tourisme sur le territoire de la Communauté de communes ;

Considérant que les représentants de la Communauté de communes sont désignés membres du Comité de direction pour la durée de leur mandat communautaire ; que les fonctions des autres membres du Comité de direction prennent fin lors du renouvellement du Conseil ; que le Président de la Communauté de communes est membre de droit ;

Considérant que, par ailleurs, le Comité de direction élit son Président et ses deux vice-Présidents et qu'il se réunit a minima six fois par an dans le cadre de réunions non ouvertes au public ;

Considérant que, pour la désignation des représentants dans les organismes extérieurs, l'article L. 2121-21 du CGCT prévoit qu'il est procédé au scrutin secret, sauf si le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'organiser un scrutin public, ou s'il n'y a qu'une seule liste ;

Considérant que les candidats suivants ont été proposés par le Président :

Collège des représentants de la Communauté de communes La Domitienne	
Membres titulaires	Membres suppléants
Alain CARALP, <i>Président de la Communauté de communes</i>	Thierry CALMEL (Colombiers)
Robert SENAL (Cazouls-lès-Béziers)	Marcelle COUDERC (Cazouls-lès-Béziers)
Jean-François GUIBBERT (Lespignan)	Françoise CRASSOUS (Lespignan)
Michel SANCHEZ (Maraussan)	Serge PESCE (Maraussan)
Christian SEGUY (Maureilhan)	Nathalie PIQUES (Maureilhan)
Alain CASTAN (Montady)	Didier CAYLA (Montady)
Pierre CROS (Nissan-Lez-Ensérune)	Thierry MAURAT (Nissan-Lez-Ensérune)
Jean-Pierre PEREZ (Vendres)	Catherine LIMORTE (Vendres)
Collège des représentants des activités, professions et organismes intéressés par le tourisme sur le territoire de la Communauté de communes	
Membres titulaires	Membres suppléants
Nathalie BOISJOT – Vignerons du Pays d'Ensérune (Maraussan)	Anne Laure BORRAS – Domaine du nouveau monde (Vendres)
Geza FREY – Site Archéologique d'Ensérune (Nissan-Lez-Ensérune)	Arnaud DELPECH DE FRAYSSINET – Bateau à passager le Colombiers
Mario CAPANACCIA – Camping Domino (Nissan-Lez-Ensérune)	Patrick MEJE – Restaurant le Bistrot de Colombiers (Colombiers)
Jean Michel GAREIL – Fleur d'Olive (Nissan-Lez-Ensérune)	Maryse ALLEMAND – Cazouls Info Loisirs (Cazouls-lès-Béziers)
Raphaël BUONO – Camping les Sablines (Vendres)	Jean Luc DANIEL – Espace location 34 (Vendres)

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président**,
Après en avoir délibéré,
Sur 35 membres présents ou représentés au moment du vote,
A l'unanimité,

I. DÉSIGNE, sur proposition du Président, au sein du Comité de Direction de l'Office de tourisme La Domitienne les membres suivants :

Collège des représentants de la Communauté de communes La Domitienne	
Membres titulaires	Membres suppléants
Alain CARALP, <i>Président de la Communauté de communes</i>	Thierry CALMEL (Colombiers)
Robert SENAL (Cazouls-lès-Béziers)	Marcelle COUDERC (Cazouls-lès-Béziers)
Jean-François GUIBBERT (Lespignan)	Françoise CRASSOUS (Lespignan)
Michel SANCHEZ (Maraussan)	Serge PESCE (Maraussan)
Christian SEGUY (Maureilhan)	Nathalie PIQUES (Maureilhan)
Alain CASTAN (Montady)	Didier CAYLA (Montady)
Pierre CROS (Nissan-Lez-Ensérune)	Thierry MAURAT (Nissan-Lez-Ensérune)
Jean-Pierre PEREZ (Vendres)	Catherine LIMORTE (Vendres)
Collège des représentants des activités, professions et organismes intéressés par le tourisme sur le territoire de la Communauté de communes	
Membres titulaires	Membres suppléants
Nathalie BOISJOT – Vignerons du Pays d'Ensérune (Maraussan)	Anne Laure BORRAS – Domaine du nouveau monde (Vendres)
Geza FREY – Site Archéologique d'Ensérune (Nissan-Lez-Ensérune)	Arnaud DELPECH DE FRAYSSINET – Bateau à passager le Colombiers
Mario CAPANACCIA – Camping Domino (Nissan-Lez-Ensérune)	Patrick MEJE – Restaurant le Bistrot de Colombiers (Colombiers)
Jean Michel GAREIL – Fleur d'Olive (Nissan-Lez-Ensérune)	Maryse ALLEMAND – Cazouls Info Loisirs (Cazouls-lès-Béziers)
Raphaël BUONO – Camping les Sablines (Vendres)	Jean Luc DANIEL – Espace location 34 (Vendres)

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

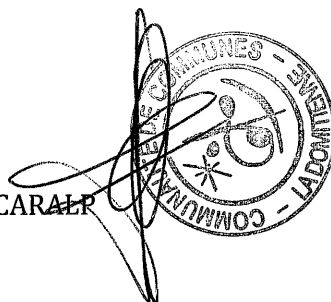
III. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne et à sa transmission à l'Office de Tourisme

IV. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PRÉFECTURE

le 01/10/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20200923-DELIB_20_13